

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2016

Le jeudi 7 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le samedi 2 juillet 2016 et affichée à la porte de la Mairie.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 14 (15 à partir de la

délibération 2016 - 054)

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Général; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe; M. Francis GAULARD; M. Maurice TRAVERS; M. Bruno DELVA; M. Denis BRÉAN; M. Gérard TRUFFAULT; M. Michel LAURENT; Mme Béatrice GUESDON (à partir de la délibération 2016 – 054); M. Yann BOUVET; Mme Natacha PIHAN;

<u>Membres absents excusés</u>: Mme Monique GALLAIS; Mme Régeane MAO; Mme Michèle SAUDRAIS; M. Michel GIEUX; Mme Christine REUCHERON; M. Vincent PIPARD; Mme Isabelle MUCKA; Mme Véronique CHAMPION

Monsieur Vincent PIPARD ayant donné pouvoir à monsieur Maurice TRAVERS

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

❖ Finances

Admission d'un état en non-valeur (Délibération 2016-052)

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du jugement d'effacement de dettes rendu le 12 mai 2016, décide d'admettre en non-valeur l'état présenté d'un montant de 122,5 € correspondant à des frais de cantine.

Dépenses à imputer au compte 6232 (Délibération 2016-053)

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies mais il revêt un caractère imprécis ; de fait le trésorier demande l'ensemble des collectivités de Vitré de prendre une délibération qui listera les dépenses imputables à ce compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité dit que seront imputées sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses afférentes aux événements cités ci-dessous :

- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, patriotiques et inaugurations,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, mutations, départ à la retraite, récompenses officielles, sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos...);
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ou à des cérémonies. »

Construction de Salle des Fêtes

Le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux : les finitions sont en cours, le parquet devrait être posé au cours de la semaine 28.

Le Maire invite l'assemblée à se positionner sur la dénomination de la nouvelle salle ; de la liste initiale 3 noms sont conservés : Salle du Tertre, Salle des fêtes, La Grange ; le choix définitif se fera en septembre.

Projet d'extension du restaurant scolaire

Le projet a été validé par la commission de sécurité et d'accessibilité lors de sa séance du 21 juin. Une consultation en procédure adaptée a été lancée pour la démolition et le désamiantage d'extension, une seconde pour l'attribution des 13 lots. Le démarrage des travaux est fixé au 17 octobre pour une durée de 9 mois.

Projet de réaménagement de locaux de la mairie

Le Maire rappelle à l'assemblée le coût prévisionnel du projet initial (678 000€ HT), les contraintes liées au chauffage (local technique) à l'agence postale (local coffre-fort), les exigences de bâtiments de France concernant l'extension côté boulangerie et leur proposition : démolition de cette extension. Le Maire présente le nouveau projet imaginé par le cabinet Via Architecture, sur la base de cette préconisation : les 3 bureaux prévus dans l'extension sont de fait déplacés : 2 seraient installés dans la salle des fêtes coté scène (ce qui aurait pour intérêt de réduire le volume à chauffer de la future salle du Conseil), le 3 en serait installé sur la mezzanine avec une fenêtre donnant côté sud ; le local technique pourrait être installé sous la mezzanine.

Le projet de démolition de l'extension fait consensus parmi les élus, certains souhaitent que la réflexion soit poursuivie et que soit étudiée la possibilité d'étendre la mezzanine pour gagner en bureaux.

* Relais intercommunal d'assistants maternels

Le Maire informe l'assemblée que les communes de LANDAVRAN, MONTREUIL SOUS PEROUSE, SAINT CHRISTOPHE DES BOIS, TAILLIS et VAL d'IZE ont décidé de se regrouper pour mettre en place, un Relais Intercommunal d'Assistants Maternels ; elles travaillent en lien avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales pour rédiger le projet avec pour objectif un démarrage de la structure au 01.01.2017.

Personnel Communal

Modification du tableau des effectifs (Délibération 2016-054)

Compte tenu des besoins permanents du service enfance jeunesse en encadrement et de ceux de l'école Lucie Aubrac en entretien, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer, au 01.08.2016, un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à temps non complet de 29 heures annualisées, et de transformer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 22 heures en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 22h47 (22,79/35)

Par ailleurs afin de permettre à un agent de bénéficier d'un avancement de grade le Conseil Municipal à l'unanimité décide de transformer au tableau des effectifs, au 01.08.2016, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Communauté d'Agglomération

Aire d'accueil des gens du voyage (Délibération 2016-055)

Par convention en date du 30 avril 2008 renouvelée par avenants successifs, la commune assure pour le compte de la communauté d'agglomération, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage : attribution des emplacements, entretien des espaces verts, des installations, facturation et soutien administratif aux familles. L'intervention des services de la commune donne lieu à remboursement par Vitré Communauté des frais de fonctionnement d'un montant équivalent à ± 7 heures/semaine.

La convention est arrivée à échéance au 30 juin 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la nouvelle convention pour une durée de 24 mois

Assainissement

Révision du plan de zonage de l'assainissement collectif (Délibération 2016-056)

Le cabinet SCE Aménagement Environnement a été sollicité afin d'actualiser l'étude de faisabilité, pour la création du réseau d'assainissement collectif de la rue des hauts d'Izé. S'agissant d'une extension du réseau de collecte d'eaux, l'agence de l'eau est susceptible d'apporter une aide financière si l'extension concerne une zone classée en assainissement collectif dans le zonage d'assainissement approuvé par une délibération du Conseil Municipal.

Le plan de zonage d'assainissement collectif approuvé en 2003, n'intégrant pas la rue des Hauts d'Izé, ni les nouvelles zones urbanisables qui figurent au PLU, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de lancer la révision du plan zonage et de confier la révision du zonage d'assainissement collectif au cabinet SCE Aménagement Environnement pour un montant hors taxe de 3.020,00€.

Le délégataire du service public de l'assainissement collectif des eaux usées, la société SAUR, a transmis son rapport annuel concernant l'exercice 2015. Ce rapport permet de contrôler l'activité du délégataire, il comporte les comptes retraçant la totalité des opérations afférant à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Il est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public sur les points suivants : égalité des usagers, continuité et adaptabilité du service, bonne application des dispositions contractuelles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement collectif des eaux usées concernant l'exercice 2015.

❖ Sécurité centre bourg (Délibération 2016-058)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de solliciter les services départementaux pour bénéficier de l'ingénierie publique départementale pour la réalisation d'un diagnostic de sécurité routière portant sur l'analyse du site, l'identification des problèmes rencontrés, les données d'accidentologie, les propositions éventuelles de sécurisation, conformément à la fiche 4.12 du guide de l'ingénierie départementale.

❖ Logements sociaux (Délibération 2016-059)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité donne un avis favorable au projet de mise en vente par NEOTOA d'une partie de son patrimoine immobilier, situé rue Pierre Landais à savoir 10 pavillons mis en service en 1989 et 10 pavillons mis en service en 1995 et 1998.

Les locataires seront informés de la possibilité de se porter acquéreur, s'ils ne le souhaitent pas ils pourront conserver leur statut de locataire. A la libération de chaque logement, une information sur la possibilité d'acquérir le logement sera diffusée.

❖ Vente de matériel communal (Délibération 2016-060)

Le Maire informe l'assemblée qu'un tracteur New Holland de 75 CV de 2003 a été acquis pour un montant hors taxe de 20.600€ HT. Le tracteur Renault 3215 ZD 35 n'ayant plus d'utilité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le prix de vente du tracteur Renault 3215 ZD 35 à 4.500€, le micro tracteur Renault 6616 TN 35 sera également vendu pour un montant de 100€.

* Régularisation des chemins (Délibérations 2016-061,2016-062,2016-063,2016-064)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant qu'il n'y a nul gène pour la circulation décide de vendre à monsieur MARTIN Jean Pierre et madame Mireille MARCHAND une partie de la voie communale située au lieu-dit la Hardinay d'une superficie de 37 m² au tarif fixé par les domaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la nouvelle emprise du chemin La Duchais, décide de se porter acquéreur des parcelles F610 et F612 appartenant à monsieur et madame Dominique ORY; F608 appartenant à monsieur et madame Patrick SOISTIER; Acquisition par la commune des parcelles F614 et E 834 appartenant à monsieur Philippe PAINCHAUD, décide de vendre les délaissés à savoir les parcelles 837 et E859 d'une superficie totale de 1923 m² à monsieur Philippe PAINCHAUD au tarif fixé par les domaines.

Informations diverses

- Bilan de l'activité de l'agence postale communale : Depuis son ouverture au 1.03.2016, l'agence postale communale connait une activité plutôt soutenue; la fréquentation moyenne est de 20 clients jours.
 - Les horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale seront modifiés à compter du 01.09.2016. Fermeture à 17h45 : le mardi et le vendredi, à 12h00 le samedi.
- **Projet BIMBY**: Réunion le mercredi 13 juillet à 13 h00 pour la restitution des études préalables sur le recensement du potentiel de la commune.